

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 12 avril 2023

DÉLIBÉRATION N° DCS2023-004 B

Objet : Affectation du résultat 2022 du budget principal

Le douze avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

Date de la convocation transmise par le Président : 5 avril 2023

Nombre de délégués en exercice : 45

Nombre de délégués présents : 19

Nombre de délégués représentés : 6

QUORUM : 45 délégués en exercice représentant 117 voix, soit un quorum de 58,5 voix

QUORUM pour la présente délibération : 19 délégués présents + 6 pouvoirs correspondant à 73 voix

PRESENTS :

Délégués du Département : Olivier LAVENKA, Président, Pascal GOUHOURY

Délégués de la Région : Gilles BATTAIL

Délégués des EPCI : Alexandre BOUSEZ, Marcel FONTELLIO, Pascal FOURNIER, Michel CHARIAU, Maxence GILLE, Suzanne BARNET, Alain BOULLLOT, Daniel DOMETZ, Éric GRIMONT, Francis PLÉ, Michael ROUSSEAU, Joël SURIER, Fabien VALLÉE, Emmanuel VIVET, Philippe BAPTIST, Anne PARISY.

REPRESENTES :

Délégués de la Région :

Angela AVOND a donné pouvoir à Pascal GOUHOURY

Délégués des EPCI :

Didier FENOUILLET a donné pouvoir à Marcel FONTELLIO

Thierry FLESCHE a donné pouvoir à Joël SURIER

Laurent GROSBOIS a donné pouvoir à Alexandre BOUSEZ

Christian PEUTOT a donné pouvoir à Michel CHARIAU

Louis SAOUT a donné pouvoir à Suzanne BARNET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Daniel DOMETZ

Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en son article L 3311-1,

Considérant la délibération DCS2023-002 du vote du Compte de Gestion 2022 du budget principal,

Considérant la délibération DCS2023-004 A du vote du Compte Administratif 2022 du budget principal,

Considérant la proposition d'affectation du résultat 2022 du budget principal ci-dessous,

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 7 avril 2023,

Vu le rapport n°DCS2023-004,

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement	105 705,68 €
Dépenses d'investissement	19 212,06 €
Résultat d'investissement 2022	86 493,62 €
Résultat d'investissement 2021	237 687,35 €
Résultat brut d'investissement 2022	324 180,97 €
RAR Recettes	- €
RAR Dépenses	13 276,88 €
Solde RAR	- 13 276,88 €
Résultat net d'investissement 2022	310 904,09 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	1 748 190,61 €
Dépenses de fonctionnement	1 628 168,92 €
Résultat de fonctionnement 2022	120 021,69 €
Résultat de fonctionnement 2021	1 046 018,92 €
Résultat Brut de fonctionnement 2022	1 166 040,61 €

AFFECTATION DU RESULTAT

001 Résultat d'investissement reporté	324 180,97 €
Reste A Réaliser	13 276,88 €
1068 Affectation du résultat	- €
<hr/>	
002 Résultat de fonctionnement reporté	1 166 040,61 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité (73 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

AFFECTE, dans le cadre du Budget Supplémentaire 2023 du budget principal, le résultat de fonctionnement constaté pour 2022, **soit 1 166 040,61 € au chapitre 002 en recette de fonctionnement**,

AFFECTE, dans le cadre du Budget Supplémentaire 2023 du budget principal, le résultat d'investissement constaté pour 2022, **soit 324 180,97 € au chapitre 001 en recette d'investissement**.



Olivier LAVENKA
Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 21 avril 2023